



**Equilibre
territorial**

Garantir
aux territoires
les mêmes
chances
de développement



La démarche Natura 2000 et son application en forêt privée

Site Natura 2000 des étangs du canal d'Ille-et-Rance

> Réunion de concertation – 17 juin 2016



> Objectifs de la réunion

- Présentation de la démarche Natura 2000
- Application en forêt privée
- Présentation du site Natura 2000 des étangs du canal d'Ille-et-Rance et du projet de révision du périmètre
- Discussions



> La démarche Natura 2000

- Réseau européen Natura 2000 :
 - Directive « Oiseaux » en 1979 (modifiée en 2009) : conservation des oiseaux sauvages et des milieux dont ils dépendent - sites ZPS
 - Directive « Habitats » en 1992 en complément de la DO : maintien de la biodiversité par la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage - sites ZSC
- Objectif : préserver la biodiversité tout en valorisant les territoires en tenant compte des activités socio-économiques



> La démarche Natura 2000

- Le réseau Natura 2000 : chaque pays doit désigner des sites Natura 2000

→ En France

- 12,55% du territoire terrestre
- 6,9 Mha terrestre, 4,1 Mha marins
- 1357 pSIC-SIC-ZSC – 378 ZPS

→ En Bretagne

- 58 ZSC et 28 ZPS (3,6% du territoire terrestre)

→ En Europe

- 18,2% superficie terrestre



> La démarche Natura 2000

- Les acteurs au sein d'un site :
 - Opérateur Natura 2000 : élabore le DOCOB (document d'objectifs), anime l'opération
 - Comité de pilotage (COFIL) : instance de concertation, regroupe les acteurs locaux
 - Groupes de travail : second niveau de concertation, favorisent la participation des acteurs locaux (plus largement que le comité de pilotage)



> La démarche Natura 2000

- A quoi sert un document d'objectifs, quelle finalité?
 - Tome 1 - état des lieux : patrimoine naturel et répartition des espèces d'intérêt communautaire ; activités socio-économiques et de loisirs ; définition des enjeux et objectifs de concertation du site.
 - Tome 2 - Fiches-actions : proposition de travaux à mettre en œuvre pour conserver ou restaurer les habitats naturels du site ; Charte Natura 2000
- Quel est le rôle du chargé de mission Natura 2000 du site?



> La démarche Natura 2000

- La mise en œuvre des actions planifiées dans le DOCOB :
 - Les MAEC – mesures agri-environnementales
 - Les contrats Natura 2000 : restauration ou gestion d'habitats d'intérêt communautaire donnant droit à une contrepartie financière
 - contrats forestiers
 - contrats ni forestiers ni agricoles



> La démarche Natura 2000

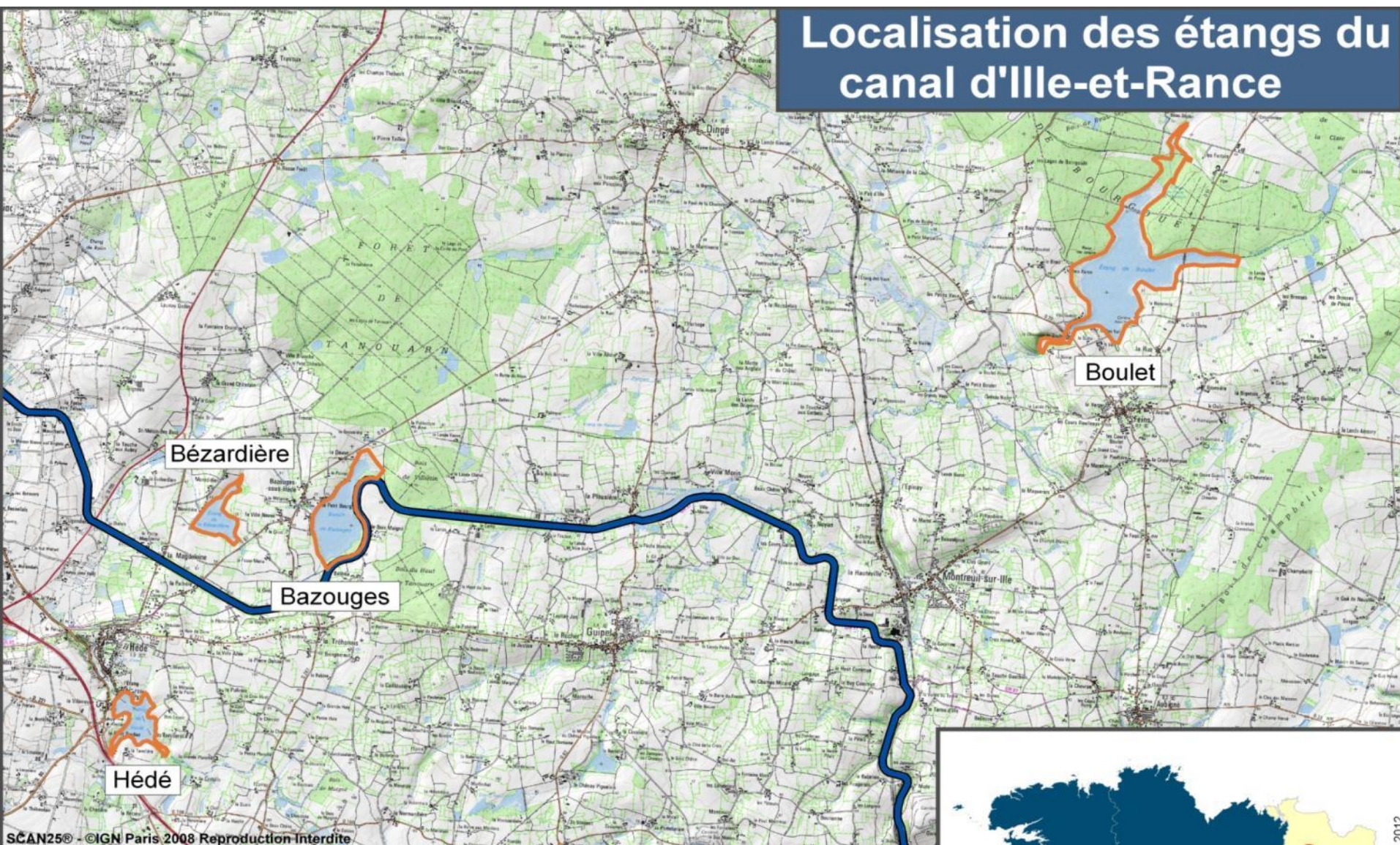
- La mise en œuvre des actions planifiées dans le DOCOB :
 - La charte Natura 2000 : démarche volontaire et contractuelle (exonération d'une partie de la taxe foncière sur les propriétés non bâties)
 - L'évaluation des incidences: prévenir les atteintes aux objectifs de conservation des habitats et habitats d'espèces. Certains projets listés doivent réaliser une EI N2000



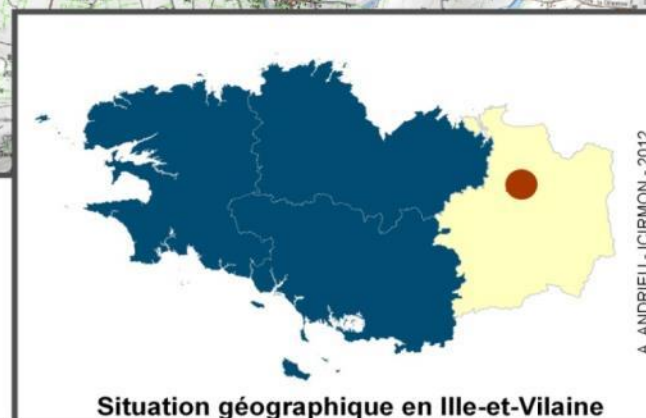
> Le site des étangs du canal d'Ille-et-Rance

Nom officiel du site Natura 2000	« Etangs du canal d'Ille-et-Rance »
Identifiant au titre de la Directive Habitat, Faune, Flore	FR5300050
Date de désignation en ZSC	04 mai 2007
Superficie officielle du site	246 ha
Date de création du COPIL	19/11/2010 modifiée les 24/06/2011, 08/04/2013 et 04/04/2014
Date d'approbation du DOCOB	12 décembre 2012
Date de délibération de l'opérateur pour l'animation du DOCOB	28 avril 2014
Opérateur	Département d'Ille-et-Vilaine
Président du COPIL	Marc HERVE, conseiller départemental



Localisation des étangs du canal d'Ille-et-Rance



SCAN25® - ©IGN Paris 2008 Reproduction Interdite



Légende

-  Site Natura 2000
FR5300050
-  Canal d'Ille-et-Rance

0 500 1 000 m





> Le site des étangs du canal d'Ille-et-Rance

- Qu'est-ce qu'un habitat d'intérêt communautaire?
 - habitats ayant une aire de répartition réduite ou en voie de régression constituant un exemple remarquable.
 - Parmi ces habitats d'intérêt communautaire, certains sont qualifiés de prioritaires lorsqu'ils sont en danger de disparition sur le territoire européen.

> Les habitats d'intérêt communautaire du site



Pelouse à Littorelle – 3110
(étang du Boulet)



Pelouse à Littorelle et/ou Isoètes –
3130 (étang de Hédé)



Prairie à Molinie sur sol tourbeux
– 6410 (butte des épinettes,
étang du Boulet)



Bas-marais acidiphile – 6410-12
et tourbière dégradée – 7120
(queue d'étang de Bazouges)



Tourbière haute active –
7110* (étang de Pont-au-
Marquis)



Lande humide – 4020* (butte
des épinettes, étang du Boulet)

> Les habitats d'intérêt communautaire à proximité du site



Hêtraies-chênaies collinéennes
à Houx



Forêt de ravin à scolopendre



Boulaies tourbeuses

> Les espèces d'intérêt communautaire du site



Coléanthe délicat –
Coleanthus subtilis



Barbastelle d'Europe –
Barbastella barbastellus



Grand murin – *Myotis myotis*



Triton crête – *Triturus
cristatus*

> Les lieux de vie des espèces d'intérêt communautaire du site



Arbres en ragosses



Arbres à cavité



Boisement en bordure du canal
d'Ille-et-Rance



Berges des cours d'eau



Tas de bois



> Application en forêt privée

- Evaluation des incidences Natura 2000
 - Première liste nationale :
 - n°9 : Agrément d'un PSG en site Natura 2000,
 - n° 9 : Coupe extraordinaire dérogeant à un PSG agréé,
 - n° 10 : Coupe soumise au régime spéciale d'autorisation administrative,
 - n° 11 : Coupe soumise à autorisation au titre de l'article L124-5 du CF, Coupe située dans une propriété ayant adhéree au CBPS,
 - Première liste locale :
 - n° 1 : Coupe soumise à déclaration au titre des EBC dans un PLU,
 - n° 5 : Coupes et travaux autres que ceux d'exploitation courante en site inscrit,
 - Deuxième liste locale :
 - Boisement de terre > à 0.5 ha
 - Création de chemin ou sentiers pédestres, équestres ou cyclistes

Des formulaires simplifiés sont disponibles dans les services forestiers et Natura 2000 des DDTM



> Application en forêt privée

- Garantie de gestion durable : L'agrément du PSG au titre du CF n'est pas suffisant en site Natura 2000 pour obtenir la garantie de gestion durable
- Pour les PSG agréés et RTG approuvé, ils doivent être accompagnés :
 - Agrément du DGD au titre des articles L.122-7 et 8 ou adhésion à la Charte natura 2000 du site ou signature d'un contrat natura 2000L'agrément au titre des articles L.122-7 et 8 CF dispense d'EIN pour tous les travaux prévus au PSG (R122-24 CF)
- Pour les adhésions CBPS
 - produire une évaluation des incidences natura 2000 (EIN)



> Application en forêt privée

- Engagements rémunérés dans le cadre d'un contrat Natura 2000 « nini » :
 - Restauration de milieux ouverts
 - Équipements pastoraux
 - Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable
 - Création ou rétablissement de mares...
- En Bretagne, il existe **une liste en Bretagne de contrats forestiers dans laquelle on peut piocher à condition de respecter les objectifs du docob**



> Application en forêt privée

- Engagements rémunérés dans le cadre d'un contrat Natura 2000 « forestier » :
 - Création ou rétablissement de clairières ou landes
 - Création ou rétablissement de mares ou étangs forestiers
 - dispositifs favorisant le bois sénescents
 - Travaux d'irrégularisation des peuplements sans enjeu de production
 - Marquage, abattage ou taille sans enjeu de production
 - Prise en charge de surcoût pour limiter les impacts de la desserte en forêt
 - Dégagements / débroussaillage manuel au lieu de chimique ou mécanique
 - Débardage alternatif



> **Projet de révision du périmètre**

- **Pourquoi?**

- Problème d'incohérence et difficulté d'animation des outils contractuels (charte, contrats...)
- Action prioritaire du document d'objectifs – réflexion validée par le comité de pilotage en octobre 2015

- **Comment ?**

- Justification lourde auprès du ministère de l'environnement et de la commission européenne
 - localisation précise d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire
- Réunions de concertation en groupes de travail et réunions thématiques pour aboutir à un projet cohérent faisant l'adhésion totale des partenaires locaux



> **Projet de révision du périmètre**

- **Quand ?**

- Données naturalistes et scientifiques à disposition pour pré-établir un projet de périmètre (GT de décembre 2015 et avril 2016)
- Données complémentaires en cours d'acquisitions (conservatoire botanique, prospections en régie...)
- Réunions de concertation tout au long de l'année 2016, et 2017
- Projet de révision de périmètre validé ensuite en comité de pilotage et soumis à consultation par les collectivités locale avant transfert au ministère de l'environnement

→ Contrats Natura 2000 possible dès transmission à l'UE



> **Projet de révision du périmètre**

- **Discussions**

- Quelles sont vos attentes, vos craintes?

→ Natura 2000 n'est pas une mise sous cloche d'un site, chargé(e) de mission Natura 2000 et techniciens du CNPF à disposition pour toute aide administrative, conseils...